

Vayéchev

Un endroit prédestiné pour le malheur

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vayéchev 5737-1976)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Vayéchev 37, 14)

(Likouteï Si'hot, tome 15, page 318)

1. Commentant le verset qui rapporte les propos d'Israël à Yossef⁽¹⁾ : "il lui dit : de grâce, va voir la paix de tes frères... il l'envoya... et, il arriva à Che'hem", Rachi cite les mots : "et, il arriva à Che'hem", puis il explique : "un endroit prédestiné pour le malheur...". Nous y revien-

drons au paragraphe 3. Néanmoins, une question se pose d'emblée : quelle est la difficulté qui est soulevée par le sens simple de ce verset et que Rachi résout en précisant que Che'hem est : "un endroit prédestiné pour le malheur..."⁽²⁾ ?

(1) Vayéchev 37, 14.

(2) Rabbi Ovadya de Bartenora, à cette référence, dit : "il explique : 'à Che'hem' comme dans le verset Hochéa 6, 9 : 'ils assassinent sur le chemin conduisant à Che'hem', ce qui indique qu'il s'agit d'un endroit de malheur". On verra aussi le Midrash Sé'hel Tov, à cette référence. Le Biyourei Maharai, cité par le Tséda La Dare'h, dit : "il le déduit de la signification de ce mot". Che'hem signifie : "partie", comme l'explique Rachi, dans la Parchat Vayé'hi. Or, toute

répartition est liée au malheur. En revanche, selon le sens simple du verset, il faut avoir une bonne raison de commenter un nom, comme on le voit dans notre cas, puisque, aux versets 12 et 13, Rachi ne précise pas qu'il s'agit d'un "endroit prédestiné pour le malheur". En outre, les versets de Hochéa et de la Parchat Vayé'hi, établissant un lien entre la répartition et le malheur, n'apparaissent même pas en allusion dans le commentaire de Rachi.

Les commentateurs⁽³⁾ rappellent qu'il est dit⁽⁴⁾, au préalable : "tes frères font paître le troupeau à Che'hem", qu'il était donc inutile que le verset répète encore : "il arriva à Che'hem" et qu'il suffisait de dire : "il arriva là-bas"⁽⁵⁾. On aurait alors compris qu'il s'agissait de Che'hem. Or, le verset indique clairement que : "il arriva à Che'hem", ce qui fait allusion à l'endroit, bien connu, qui s'appelle Che'hem⁽⁶⁾ et qui est prédestiné pour le malheur. Néanmoins, il est difficile d'admettre que, selon Rachi, tel est le sens simple du verset, car :

A) On constate⁽⁷⁾, à différentes références, que les ver-

sets répètent les noms d'endroit et qu'ils ne disent pas : "là-bas". C'est le cas dans notre Paracha⁽⁸⁾, qui dit : "il le mit en prison... et il fut là-bas⁽⁹⁾, dans la prison... tous les détenus qui sont en prison". Cela veut dire que, selon le sens simple du verset, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un verset énonce clairement le nom d'un endroit, puis qu'il le répète.

B) Si Rachi se posait réellement cette question, il aurait dû le faire à propos d'un verset précédent⁽¹⁰⁾ : "et, Israël dit : tes frères font paître le troupeau à Che'hem". En effet, il était inutile, dans ce cas également, de préciser que cela se passait à Che'hem,

(3) Notamment, le Réem, le Gour Aryé et le Débek Tov. On verra aussi le Min'ha Beloula, à cette référence.

(4) Au verset 13.

(5) Le Levouch Ha Ora, à cette référence, demande : "pourquoi dire : 'à Che'hem', plutôt que : 'Che'hem', ce qui aurait été interprété de la même façon ?". On consultera ce texte.

(6) Selon les termes du Réem et l'on verra aussi le Levouch, à cette référence.

(7) De même, on peut s'interroger sur l'explication qui est donnée par le Levouch, cité à la note 5. En effet, chaque fois qu'il est dit : "à", avec un

Hé comme suffixe ou bien avec un *Lamed* comme préfixe, la signification n'en est pas modifiée pour autant. On verra, à ce propos, le commentaire de Rachi sur le verset Vaychla'h 33, 18.

(8) 39, 20-22. On verra, par la suite, notamment, le verset 17, qui dit : "il les trouva à Dotan" et le verset 29.

(9) Ainsi, non seulement on ne se suffit pas de : "là-bas", mais, en outre, on mentionne ici les deux à la fois : "là-bas, dans la prison".

(10) Avant cela, le Léka'h Tov disait, au verset 12 : "à Che'hem, un endroit prédestiné pour le malheur".

puisqu'il est déjà indiqué⁽¹¹⁾, au préalable : "ses frères allèrent faire paître le troupeau de son père, à Che'hem"⁽¹²⁾. Là aussi, il aurait été suffisant de dire⁽¹³⁾, par exemple : "va, je t'enverrai auprès de tes frères".

C) S'il en était ainsi, Rachi aurait dû citer, dans son titre,

uniquement : "à Che'hem", sans ajouter : "et, il arriva".

2. D'autres commentateurs⁽¹⁴⁾ expliquent que Rachi se demande ici pour quelle raison il était nécessaire de préciser que : "il arriva à Che'hem" et que, là : "un homme le trouva". Rachi souligne donc que cette précision

(11) Au verset 12.

(12) En l'occurrence, une explication peut être trouvée en introduisant une notion préalable : pourquoi le verset doit-il préciser que les frères de Yossef faisaient paître le troupeau à Che'hem ? Certes, il n'y a pas là une question forte, car on peut dire que les versets s'expriment couramment de cette façon, comme le texte le dira, au paragraphe 2. En tout état de cause, l'explication est la suivante. Cette précision a pour objet de répondre à une question : pourquoi Yaakov envoyait-il Yossef pour vérifier que ses frères allaient bien précisément à ce moment-là ? En effet, on fait paître les troupeaux loin de la ville et, bien plus, Yaakov possédait lui-même de nombreux troupeaux. C'est ainsi que le verset 37, 7 disait : "la contrée ne pouvait les porter, du fait de leurs troupeaux". Une précision est donc donnée, à ce propos, en indiquant que les troupeaux avaient été conduits à Che'hem, un endroit dangereux pour Yaakov et ses fils, comme le précisait déjà, au préalable, les versets Vaychla'h 34, 30 et 35, 5. De ce

fait, Yaakov était inquiet et c'est pour cela qu'il l'envoya recueillir de leurs nouvelles, comme le disent les commentateurs. On verra aussi celui de Rabbi Avraham Ibn Ezra, qui est cité, notamment, par Rabboteïnou Baaleï Ha Tossafot Hadar Zekénim, le Rachbam, le 'Hizkouni et le Ralbag. On peut penser que, selon Rachi, cela est bien évident, au point qu'il ne soit nul besoin de le préciser et, bien plus, le verset lui-même le souligne : "ainsi, tes frères font paître le troupeau", alors que le mot : "ainsi" semble superflu. C'est donc pour cette raison que le verset ajoute, ici aussi, dans les propos de Yaakov : "va, je t'enverrai", "tes frères font paître le troupeau à Che'hem".

(13) Certes, ce sont là les propos de Yaakov, non pas le récit qui est fait par le verset, mais, au sens le plus simple, l'intégralité de ces propos n'est pas rapportée par la Torah, laquelle mentionne uniquement ce qui est directement lié à son récit.

(14) Selon le Maharchal, cité par le Sifteï 'Ha'hamim et le Divrei David sur le Tourei Zahav.

était nécessaire parce que Che'hem est : "un endroit prédestiné pour le malheur".

Néanmoins, cette interprétation est, elle-même, difficile à admettre, selon le sens simple du verset, car le verset rapporte que les frères de Yossef étaient à Che'hem et que Yaakov leur avait envoyé Yossef. A bon escient, la Torah précise donc que Yossef s'est effectivement rendu là où l'avait envoyé⁽¹⁵⁾, c'est-à-dire à Che'hem.

Bien plus, dans les versets suivants⁽¹⁶⁾, il est rapporté que Yossef était : "égaré dans le champ" et qu'il dit à : "l'homme" : "je cherche mes frères".

Cet homme lui dit alors : "ils sont partis d'ici". Il est donc bien clair que, pour la suite du récit, le verset devait préciser, tout d'abord, que Yossef était bien arrivé à Che'hem, faute de quoi on ne comprendrait pas le sens des expressions : "égaré dans le champ", "je cherche mes frères", "ils sont partis".

3. Rachi poursuit : "c'est là que les frères de Yossef se sont mal comportés, c'est là que Dina a été abusée, c'est là que le royaume de David a été partagé, ainsi qu'il est dit⁽¹⁷⁾ : "Re'hovoam se rendit à Che'hem". Or, on peut ici se poser les questions suivantes :

(15) On verra, notamment, les versets 'Hayé Sarah 24, 10 et Toledot 28, 5, de même que le Or Ha 'Haïm, à cette référence.

(16) Aux versets 16 et 17.

(17) Divreï Ha Yamim 2, 10, 1. On peut se demander pourquoi Rachi n'a pas cité un verset précédent, Melà'him 1, 12, 1, comme le fait le traité Sanhédrin 102a. Le Dikdoukeï Sofrim, quant à lui, cite à cette référence du traité Sanhédrin, une autre version, selon laquelle on mentionne

également dans la Guemara le verset de Divreï Ha Yamim. Le Midrash Tan'houma, sur la Parchat Vayéchev, au chapitre 2, cite le verset Melà'him 1, 12, 25 : "et Re'hovoam reconstruisit Che'hem". Peut-être souligne-t-il ainsi qu'il y est dit, textuellement : "à Che'hem", ce qui veut dire que cet endroit était prédestiné pour le malheur. A fortiori en est-il ainsi selon le commentaire du Levouch, précédemment cité à la note 5.

A) Comment comprendre l'ordre dans lequel Rachi cite ces "malheurs" ? En effet, Dina fut d'abord abusée et c'est seulement après cela que les frères de Yossef eurent un mauvais comportement. Pourquoi donc Rachi n'adapte-t-il pas l'ordre chronologique⁽¹⁸⁾ ?

B) Bien plus, la source de ce commentaire de Rachi est la Guemara⁽¹⁹⁾ et le Midrash Tan'houma⁽²⁰⁾. Or, ces deux textes retiennent effectivement l'ordre chronologique et le fait que Dina ait été abusée est bien mentionné en premier lieu. Dès lors, pourquoi Rachi modifie-t-il ce classement en l'inversant ?

C) La Guemara et le Midrash Tan'houma disent que : "c'est à Che'hem que Yossef fut vendu par ses frères". Pourquoi donc Rachi modifie-t-il cette formulation en indiquant que : "les frères de Yossef se sont mal comportés" ? Bien plus, cette expression pourrait s'appliquer, de la même façon, à ce qui serait de gravité moindre. C'est ainsi que Rachi expliquait, au préalable⁽²¹⁾, à propos de Reouven : "bien qu'il se soit mal comporté, il n'en est pas moins présenté comme l'aîné". Or, il s'agissait, en l'occurrence, de la vente de Yossef, qui était un acte particulièrement grave⁽²²⁾. Pourquoi Rachi ne trouve-t-il pas une phrase plus sévère que : "les frères de Yossef se sont mal comportés" ?

(18) Non seulement ces événements ne sont pas présentés dans l'ordre chronologique, mais, en outre, il aurait été plus logique de mentionner, tout d'abord, le malheur qui se produisit avant l'arrivée de Yossef à Che'hem et sa vente, c'est-à-dire le fait que Dina ait été abusée. C'est bien pour cela que l'endroit était prédisposé pour le malheur déjà au préalable. En outre, on ne peut pas penser que la vente de Yossef se produisit à Che'hem uniquement parce que cet

endroit était : "prédisposé au malheur", du fait de cette vente.

(19) Traité Sanhédrin 102a.

(20) A la référence précédemment citée.

(21) Vaychlâ'h 35, 23 et commentaire de Rachi, à cette référence, dans la seconde explication du verset 22, qui affirme que Reouven ne commit aucune faute.

(22) Selon les termes du verset Vayé'hi 50, 17 : "ton frère a fauté".

D) On trouve, dans les Prophètes, avant le récit rapportant que : “Re’hovoam se rendit à Che’hem”, un autre malheur qui se produisit dans cet endroit : “Aviméle’h, fils de Yeroubaal se rendit à Che’hem...et il tua ses frères”⁽²³⁾. Pourquoi Rachi n’évoque-t-il pas ce malheur⁽²⁴⁾ ? Et, l’on ne peut pas penser qu’il n’en parle pas parce que cet épisode ne concerne pas l’ensemble du peuple d’Israël, car c’est le cas également pour le fait que Dina ait été abusée.

E) A l’inverse, on observe que des événements heureux se produisirent aussi, à Che’hem. Ainsi, comme Rachi le disait déjà, au préalable⁽²⁵⁾, c’est là que : “les enfants d’Israël acceptèrent le serment de la Torah” et les Prophètes relatent⁽²⁶⁾ de quelle manière Yochoua y conclut

une alliance, avec les enfants d’Israël, pour la pratique de la Torah et des Mitsvot. C’est également là qu’Avraham reçut de D.ieu : “la nouvelle de sa descendance” et : “la nouvelle d’Erets Israël”⁽²⁷⁾. Dès lors, comment affirmer, selon le sens simple du verset, que Che’hem est, précisément, “un endroit prédestiné pour le malheur” ?

4. On peut penser que Rachi dit ici : “les frères de Yossef se sont mal comportés”, plutôt que de préciser qu’ils ont vendu Yossef, afin de maintenir une position qu’il a déjà adopté par ailleurs, dans son commentaire de la Torah.

En effet, commentant le verset : “nous irons à Dotan”⁽²⁸⁾, Rachi explique : “afin de rechercher, pour toi,

(23) Choftim 9, 1 et versets suivants. On consultera l’ensemble de ce chapitre.

(24) On peut se demander aussi pourquoi cette précision ne figure pas dans le traité Sanhédrin et dans le Midrash Tan’houma, à cette référence. En fait, l’explication de Rachi doit être conforme au sens simple du verset.

(25) Le’h Le’ha 12, 6. On verra aussi

le commentaire de Rachi sur le verset Reéh 11, 30.

(26) Yochoua 24, 30 et versets suivants, de même que Yochoua 8, 30 et versets suivants.

(27) Selon les termes de Rachi, à cette référence de la Parchat Le’h Le’ha. On notera qu’il est dit ici, pour la première fois : “et, D.ieu se révéla à Avram”.

(28) Par la suite, au verset 17.

des cultes dévoyés par lesquels on te tuera. Tel est le sens simple du verset et un verset ne doit pas être départi de son sens simple". Rachi précise ici, après avoir énoncé ces deux explications, que : "un verset ne doit pas être départi de son sens simple", ce qu'il ne dit pas, par ailleurs, quand il cite deux commentaires, l'un de la "Aggada" et l'autre du : "sens simple". Il entend indiquer ainsi⁽²⁹⁾ que, selon la première explication également, il ne faut pas s'écarter du sens simple du verset et que Dotan est donc effectivement un nom de lieu.

Il en résulte que le verset : "nous irons à Dotan", comme le soulignent les commentateurs⁽³⁰⁾, a pour objet d'introduire deux points :

(29) Comme le constate le Divreï David, à cette référence.

(30) Ramban et Divreï David, à la même référence. On verra aussi le Abravanel, à cette référence.

(31) Commentant le verset Yochoua 34, 32, Rachi précise que : "ils l'enlèveront à Che'hem", d'après l'affirmation de nos Sages, dans le traité Sotta 13b. Mais, comme on l'a précisé à maintes reprises, le commentaire de Rachi sur le Na'h ne reprend pas tou-

A) Dotan est le nom d'un endroit, ce qui veut dire que les frères de Yossef avaient quitté Che'hem pour s'y rendre.

B) En outre, ils se rendaient dans cet endroit : "afin de rechercher des cultes dévoyés".

Cela veut dire que, selon la conception de Rachi, dans son commentaire de la Torah et sa recherche de son sens simple, la vente de Yossef, d'après ces deux explications, ne s'étaient pas passée à Che'hem⁽³¹⁾, mais bien à Dotan. De ce fait, Rachi ne peut pas reproduire la formulation de la Guemara et du Midrash Tan'houma : "Yossef fut vendu par ses frères à Che'hem".

jours fidèlement le sens simple du verset, comme c'est le cas de celui de la Torah. On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset Vaye'hi 48, 22, qui dit : "Quant à Moi, Je t'ai donné un héritage, en lequel tu seras enterré. Lequel ? Che'hem". Il n'est donc pas nécessaire de préciser que Yossef fut enlevé à Che'hem, car, d'emblée, la question posée par le traité Sotta : "pourquoi fut-il enterré à Che'hem ?" est écartée ici.

Dans son commentaire de la Guemara⁽³²⁾, Rachi répond à cette question et il explique que : “Dotan, dont il est question dans ce verset, était un village proche de Che’hem, dont il portait également le nom⁽³³⁾. Autre explication, selon le Midrash, ils le jugèrent et le condamnèrent”. Et, Rachi explique, à une autre référence⁽³⁴⁾, que, d’après le Midrash, “Dotan n’est pas un nom de lieu”. Néanmoins, selon le sens simple du verset, c’est effectivement un nom de lieu⁽³⁵⁾ et il n’y a donc aucune raison de penser que Che’hem était : “prédestiné pour le malheur” à cause des événements malencontreux qui s’étaient produits dans un village se trouvant à proximité. En outre, le verset souligne qu’il s’agit d’un autre

endroit : “ils sont partis d’ici... nous irons à Dotan”. De ce fait, il est difficile d’admettre, selon le sens simple du verset, que Dotan était un village proche de Che’hem et en portant le nom⁽³⁶⁾.

C’est donc pour cette raison que Rachi indique, à propos de Che’hem : “les frères de Yossef se sont mal comportés”, sans mentionner la vente, mais en parlant uniquement d’un mauvais comportement, employant ainsi une expression moins grave. Toutefois, une question se pose encore. Si la vente de Yossef se produisit non pas à Che’hem, mais bien à Dotan, que veut dire Rachi, quand il constate que : “les frères de Yossef se sont mal comportés” ?

(32) A la même référence du traité Sanhédrin.

(33) C’est ce que dit le Yad Rama sur le traité Sanhédrin, à cette référence et le Gour Aryé, par la suite, au verset 17. Du reste, on peut se demander pourquoi ce dernier ne cite pas le commentaire de Rachi sur le traité Sanhédrin, à la même référence.

(34) Traité Sotta 13b.

(35) On verra aussi le Yad Rama, à cette référence.

(36) Le Réém explique, par la suite, au verset 17, que : “le lieu appelé Dotan se trouvait dans une autre région”. On verra aussi le Torah Temima, à cette référence.

5. L'explication de tout cela est la suivante. Au sens le plus simple, l'expression de nos Sages : "un endroit prédestiné pour le malheur" signifie que Yossef était arrivé dans un endroit où le malheur pouvait se produire⁽³⁷⁾, en général et, de fait, les malheurs qui se produisirent là sont énumérés par la suite. C'est pour cela que Yossef lui-même connut le malheur en cet endroit et qu'il fut vendu.

Pour signifier que ce n'est pas ce qu'il entend par l'expression : "un endroit prédestiné pour le malheur", Rachi modifie l'ordre de ces malheurs et il mentionne, en premier lieu, le fait que : "les frères de Yossef se sont mal comportés", c'est-à-dire, précisé-

ment, le malheur dont il est question dans ces versets et qui concerne directement Yossef.

De la sorte, Rachi établit clairement que cet endroit est : "prédestiné pour le malheur" précisément pour Yossef, puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de sa vente. Ainsi, arrivant à Che'hem, celui-ci se prépara pour le malheur, car c'est là que : "les frères de Yossef se sont mal comportés", comme nous le montrerons au paragraphe 6.

6. Pourquoi avoir opté pour cette interprétation ? A cause de la question qui est soulevée par les mots du verset dont Rachi fait le titre de son commentaire : "et, il arri-

(37) C'est ainsi que Rachi, commentant le verset Chela'h 13, 18, indique que : "il est une terre qui est fertile pour...". On verra aussi le Maharcha, à cette référence du traité Sanhédrin.

va à Che'hem". Le verset : "et, il lui dit : va... et il l'envoya..." se conclut par : "et, il arriva à Che'hem". Puis, le verset suivant introduit les détails de ce récit, rapporte ce qui se passa en cet endroit, "un homme le trouva...". Cela veut bien dire que l'arrivée de Yossef à Che'hem eut un rôle fondamental, dans sa vente. Cette arrivée n'est donc pas mentionnée ici d'une façon accessoire. Bien au contraire, il est important de savoir que Yossef se trouvait là.

Or, ceci semble difficile à comprendre. Les frères de Yossef avaient déjà quitté Che'hem et ils se trouvaient à Dotan, comme on l'a dit au paragraphe 3. Yossef ne faisait donc que passer, à Che'hem et il poursuivit son chemin, pour rejoindre ses frères, à Dotan. Aussi, même si, pour la suite du récit, il est néces-

saire de préciser, comme on l'a indiqué au paragraphe 2, que Yossef était arrivé à Che'hem, pourquoi, en revanche, accorder une importance intrinsèque à cette arrivée⁽³⁸⁾ ? Pourquoi ne pas dire simplement : "un homme le trouva à Che'hem", sans ajouter : "et, il arriva à Che'hem", précision qui semble superflue ?

Rachi répond à cette question en disant : "il arriva à Che'hem : un endroit prédestiné pour le malheur, c'est là que les frères de Yossef se sont mal comportés". Ainsi, l'arrivée de Yossef n'est pas un simple détail, dans le récit de sa vente. Cette précision est essentielle, car c'est là que ses malheurs ont commencé. En cet endroit, en effet, "ses frères se sont mal comportés" et, même s'il est vrai que sa vente eut lieu à Dotan, le "mauvais comportement" de ses frères était déjà effectif quand ils se

(38) On notera que Rachi commente aussi le verset : "et, il l'envoya de la plaine de 'Hébron", non pas selon son sens simple, ce qui ne serait qu'une évidence, comme le fait remarquer le

Maskil Le David, à ce propos, mais de la façon suivante : "selon le conseil profond... afin que s'accomplisse ce qui est dit... ta descendance sera étrangère".

trouvaient à Che'hem. C'est là qu'ils commencèrent à penser au malheur, à s'y préparer⁽³⁹⁾, à : "rechercher, pour toi, des cultes dévoyés par lesquels on te tuera".

7. Les deux malheurs suivants, le fait que Dina ait été abusée et que le royaume de David ait été partagé, sont également liés à Che'hem, en tant qu'endroit prédestiné pour le malheur de Yossef. En effet, Rachi expliquait, au préalable⁽⁴⁰⁾, que Yossef : "rapportait à son père qu'ils consommaient les membres d'animaux encore vivants, qu'ils humiliaient les fils des servantes en les traitant d'esclaves et qu'ils étaient suspectés d'immoralité. De ce fait, il fut lui-même puni en ces trois domaines, sur le membre d'un animal vivant quand ils sacrifièrent... sur la calomnie quand il fut vendu comme esclave... sur l'immoralité, quand elle porta les yeux...".

La punition de Yossef se justifiait donc par trois points :

A) le membre d'un animal vivant,

B) l'humiliation des fils des servantes en les traitant d'esclaves,

C) la suspicion d'immoralité.

On peut en déduire, puisque ses malheurs furent préparés à Che'hem et y commencèrent effectivement, que cet endroit était "prédestiné" à ces trois malheurs, correspondant aux trois griefs de Yossef envers ses frères.

Les frères de Yossef : "se sont mal comportés" en : "recherchant, pour toi, des cultes dévoyés par lesquels on te tuera". Ce crime était donc la "préparation" du malheur qui devait survenir parce que Yossef avait dit que ses frères consommaient les membres d'animaux vivants⁽⁴¹⁾. De ce fait, "ils sacrifièrent...". En outre, "c'est là qu'on avait

(39) On verra le Divrei David, à cette référence, selon lequel : "bien qu'ils adoptèrent un mauvais comportement seulement à Dotan, le conseil de le faire, en revanche, leur fut bien donné à Che'hem".

(40) Vayéchev 37, 2.

(41) On verra le verset Béréchit 9, 2 et le commentaire de Rachi, à cette référence.

abusé Dina⁽⁴²⁾ et l'endroit était donc prédestiné au malheur pour celui qui avait affirmé que : "ils étaient suspectés d'immoralité". De ce fait, "elle porta les yeux...". Enfin, "c'est là que fut partagé le royaume de David", ce qui est une humiliation, une réduction pour la maison de David. En outre, celle-ci fut réalisée par Yerovoam, de la tribu d'Ephraïm, fils de Yossef. L'endroit était donc "prédisposé pour le malheur" à cause de : "l'humiliation infligée aux fils des servantes, en les traitant d'esclaves". C'est ainsi que Yossef fut lui-même vendu comme esclave.

Ceci supprime toutes les questions qui ont été posées au paragraphe 3. Ainsi, d'autres malheurs se sont effectivement produits à Che'hem, de même que des événements heureux. En effet, selon le sens simple du verset, cet endroit était prédestiné pour le malheur, uniquement par rapport à Yossef⁽⁴³⁾. Il n'en était pas de même, en revanche, pour tous les autres enfants d'Israël, d'autant que l'alliance conclue par Yochoua pour que tous mettent en pratique la Torah et les Mitsvot fut scellée précisément en cet endroit.

(42) On verra le commentaire de Rachi sur le verset Vayétsé 30, 21, qui dit : "Dina... Léa jugea...", puis : "et, D.ieu se souvint...". Yossef naquit ensuite et ce nom lui fut donné parce que : "D.ieu m'ajoute..."

(43) On verra le premier commentaire de Rachi sur le verset Vaye'hi 48, 22, selon lequel Yaakov donna à Yossef : "Che'hem, à proprement parler".